



LES MISSIONS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

La Caisse Nationale des Allocations Familiales est la branche famille de la sécurité sociale. Chaque Caisse D'allocations Familiales est un représentant local de la CNAF. Depuis leur origine, les CAF ont développé une politique d'action sociale complémentaire au versement de prestations légales, dont elles ont la charge.

Depuis 2009, les services d'action sociale de la CAF de la Gironde se sont réorganisés pour faire du territoire le lieu de cohérence de l'intervention.

Tout le département de la Gironde est couvert par l'action sociale CAF, et divisé en 6 unités territoriales.

Chaque unité territoriale est dirigée par un responsable d'unité, et se compose de travailleurs sociaux et professionnels chargés de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la CAF, à l'échelle du territoire.

Les missions

Elle se décline via un accompagnement social et des actions collectives dédiées aux familles, mais également en aides aux partenaires : associations, collectivités territoriales, établissements ...

Le public ciblé par l'action sociale CAF est uniquement constitué d'allocataires avec des enfants à charge.

L'objectif global est de « prévenir les difficultés liées aux changements familiaux ou professionnels pouvant fragiliser l'équilibre quotidien des familles ».

L'action sociale des Caf est familiale et préventive.

Elle vise à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Et s'organise autour de trois thématiques :

- Parentalité : séparation, arrivée d'un enfant (famille monoparentale, naissances multiple), décès d'un conjoint ou d'un enfant
- Logement et cadre de vie : accédant à la propriété en difficulté ou en surendettement, locataire du parc privé en impayé de loyer, surpeuplement, non-décence, réhabilitation de l'habitat, amélioration des conditions de vies.
- Insertion sociale et professionnelle : famille monoparentale avec ou sans enfant à charge, aide aux vacances.

L'action des travailleurs sociaux vise à :

- Faciliter les ouvertures des droits communs
- Soutenir les familles dans leurs différentes démarches et dans leurs choix
- Prévenir l'accumulation des difficultés
- Favoriser l'expression d'une nouvelle organisation familiale

De par leur spécificité, les offres de services parviennent aux travailleurs sociaux par :

- L'orientation en interne des situations suite à une déclaration de situation en lien avec nos offres de services.
- L'orientation faite par des partenaires qui connaissent nos offres de services.
- La sollicitation des allocataires suite à un changement de situation, par le biais d'un appel à la plateforme téléphonique, d'un mail ou d'un courrier.

La CAF de la Gironde soutient des partenaires pour prévenir et accompagner des situations de violences intrafamiliales sur les territoires.

De plus, dans le cadre du dispositif de demande d'Allocation de Soutien Familial/Agence de Recouvrement des Impayés de Pension Alimentaire (ARIPA), lorsque les allocataires signalent une situation de violence sur eux et/ou sur leurs enfants, leur situation est, automatiquement, transmise au travailleur social CAF du secteur, qui a pour mission de prendre contact avec elle, de l'informer de ses droits, et l'orienter en fonction des besoins.

Il n'existe pas une offre de service spécifique en lien avec ces violences intrafamiliales mais, cette problématique peut se rencontrer dans chacune des offres de service que les travailleurs sociaux ont à mettre en œuvre.

La protection à l'enfance demeurant un champ de compétence du Conseil Départemental, nous travaillons systématiquement en lien avec les équipes de travailleurs sociaux des MDS pour toutes les situations relevant de la protection de l'Enfance

Les coordonnées

Travailleurs sociaux :

Sandrine EYQUEM : sandrine.eyquem@cafbordeaux.cnafmail.fr (05 56 43 51 11 / 06 13 08 68 97)

Assistante de service social

Cécile BOURGUET : cecile.bourguet@cafbordeaux.cnafmail.fr (05 56 43 50 68 / 06 13 81 72 12)

Conseillère en économie sociale et familiale

Horaires : variables, en lien avec les missions des intervenantes sociales